

## SI VOUS N'AVEZ PAS DE LINKY

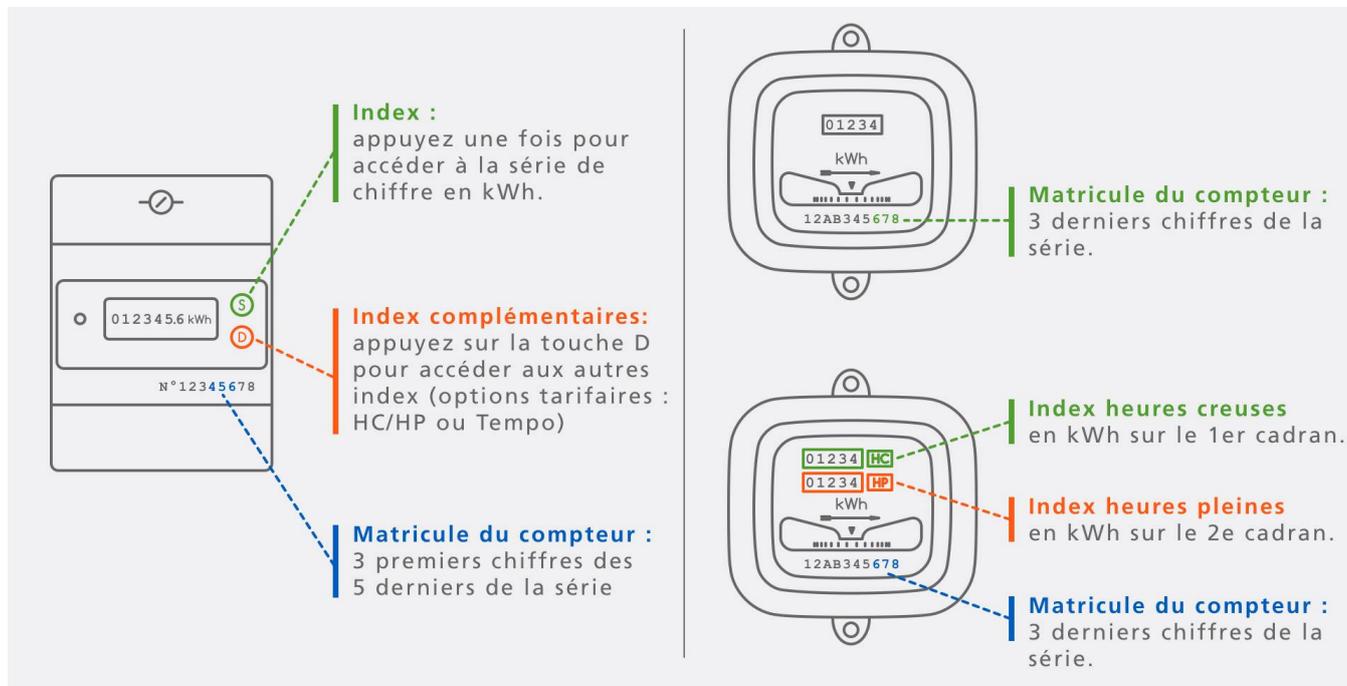
### Comment déclarer votre consommation d'électricité à Enedis

Transmettez vos index une dizaine de jours avant la prochaine date de relève indiquée sur votre facture précédente. Munissez-vous de votre n° de PDL (point de livraison) : noté en principe au recto de votre facture.

#### Comment relever vos index ?

##### Compteur électronique

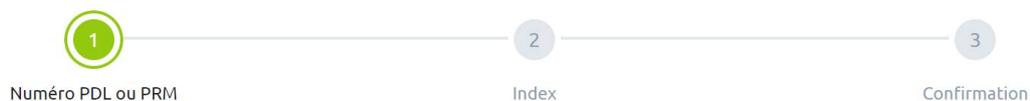
##### Compteur électromécanique



#### Comment les transmettre à Enedis (ce qui ne remplace pas l'autorelève transmise à votre fournisseur) ?

Par téléphone : au 09 70 825 383 (prix d'un appel local). Si vous utilisez un téléphone mobile, vous recevrez un sms pour confirmation.

Par Internet : <https://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>



Je renseigne le point de livraison électricité (PDL ou PRM)

Numéro à 14 chiffres

Suivant

Où trouver le n° de PDL ou PRM ?

Le numéro de PDL ou PRM se compose de 14 chiffres.



Votre numéro de PDL ou PRM se trouve sur votre facture d'électricité.

Au 3<sup>e</sup> écran, pour obtenir confirmation de votre déclaration, vous pouvez choisir :

- soit de la recevoir par e-mail.
- soit un PDF est généré enregistrable directement. Cela permet de ne pas communiquer de données personnelles.